

COUR D'APPEL DE PARIS
Audience solennelle du 9 septembre 2015
Discours
de Chantal ARENS, Première présidente

Madame la Garde des Sceaux, vous nous faites le grand honneur d'assister à cette cérémonie. Nous sommes particulièrement sensibles à la considération que vous manifestez ainsi à notre juridiction.

Je remercie aussi chaleureusement les nombreuses personnalités civiles et militaires qui témoignent par leur présence de la place qu'elles reconnaissent à l'institution judiciaire. En particulier, la cour remercie de leur présence

Monsieur le vice-président du Conseil d'État,
Monsieur le défenseur des droits,
Monsieur le député,
Monsieur le premier président de la Cour de cassation,
Monsieur le procureur général près cette cour,
Monsieur le premier président de la Cour des comptes,
Monsieur le procureur général près cette Cour,
Monsieur le préfet de région,
Monsieur le préfet de police,
Madame la maire de Paris
Monsieur le président de la cour administrative d'appel de Paris,
Monsieur le président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique,
Mesdames et Messieurs les hauts conseillers, membres du Conseil constitutionnel et du Conseil supérieur de la magistrature,
Mesdames et messieurs les chefs de cour et de juridiction,
Mesdames et Messieurs les généraux, présidents des autorités administratives, Recteur, directeurs de cabinet, directeurs, secrétaires généraux,
Mesdames et messieurs les Bâtonniers du ressort
Mesdames, Messieurs

Madame la procureure générale, cette audience revêt une solennité toute particulière. 62ème procureur général de cette cour vous prenez place au sein d'une prestigieuse lignée, un peu plus masculine et nombreuse que ne l'est celle des premiers présidents au nombre actuel de 29. Pour la première fois, depuis la création de cette juridiction par la loi du 27 Ventôse An VIII (soit le 18 mars 1800), deux femmes se trouvent à la tête de cette cour. Sans doute comme nous le rappelait Rabelais, « *Tout vient à point, qui peult attendre.* » il est tout de même permis de penser qu'une attente de 215 ans puisse être quelque peu excessive.

Notre grande joie de vous accueillir se mêle au regret d'avoir vu partir François Falletti, qui pendant cinq années, a marqué de son empreinte le parquet général. Sa défense inlassable du ministère public, son engagement en faveur d'un rayonnement international de la justice française sont présents dans toutes les mémoires.

Madame la procureure générale je vous souhaite une chaleureuse bienvenue.

Votre parcours professionnel traduit tout à la fois votre attachement au métier de magistrat du parquet et votre parfaite connaissance de ces fonctions que vous exercez depuis votre premier poste. Vous avez en effet été affectée au tribunal de grande instance de Tours, de 1981 à 1989 en qualité de substitut, puis vous rejoignez le parquet de Strasbourg comme premier substitut.

Après un passage au parquet de Lille, vous êtes détachée au ministère de l'Éducation nationale de 1998 à 2000, date à laquelle vous êtes affectée au parquet de Paris.

De 2004 à 2008 vous exercez au parquet général de Douai comme avocate générale puis vous êtes nommée procureure de la République près le tribunal de grande instance d'Avignon.

Depuis avril 2012 vous exercez les fonctions de procureure générale près la cour d'appel de Basse-Terre. Vous n'ignorez donc rien des richesses des fonctions du ministère public et vous avez déjà exercé dans le ressort.

Nos premiers échanges, qui m'ont permis de mesurer vos qualités de juriste, d'organisatrice et votre esprit d'ouverture, me laissent pressentir une fructueuse collaboration et me laissent augurer de la qualité de nos relations futures, et de l'excellence des liens entre le siège et le parquet général.

Vous serez désormais à la tête du parquet général d'une juridiction chargée d'histoire. Parmi vos prédécesseurs je citerai Louis Loew procureur général de 1883 à 1886 qui s'illustre ultérieurement comme président de la chambre criminelle pendant l'instruction de la première cassation du jugement qui avait condamné Dreyfus. Il fit alors preuve de courage et d'indépendance face à de violentes et indignes campagnes de déstabilisation.

J'ai eu déjà plusieurs fois l'occasion de le rappeler, et en particulier lors de l'audience d'installation des magistrats du 1^{er} septembre dernier, la cour d'appel de Paris et son ressort ne peuvent être comparés à aucune autre juridiction en France, ni même en Europe. Le volume d'activité, la nature des contentieux traités, leur complexité, les enjeux nationaux et internationaux qui y sont attachés, sont uniques.

Elle est confrontée à une double exigence : traiter des contentieux numériquement importants dans des délais raisonnables dans l'intérêt du justiciable, traiter des contentieux techniques avec compétence et dans des délais compatibles avec le monde économique et social.

Est-il besoin d'évoquer de nouveau les compétences nationales, inter-régionales ou régionales dévolues à la cour : terrorisme, santé publique, criminalité organisée, délinquance économique et financière, crimes contre l'humanité, brevets...

Est-il nécessaire de rappeler qu'en matière commerciale, bancaire, financière et de concurrence la cour traite des dossiers les plus importants en raison de la présence de très nombreux sièges sociaux de grands groupes ou sociétés sur notre ressort.

Je pourrais également mentionner les 8.000.000 d'habitants du ressort, les 75 juridictions réparties sur 80 sites, les 1.400 magistrats et 3.600 fonctionnaires, les 60.000.000 d'euros d'autorisation d'engagement en fonctionnement courant.

Si le ressort est vaste et les tailles de juridiction très contrastées, il n'empêche pas une connaissance fine de la situation de chaque juridiction. Nous devrons en particulier, madame la procureure générale, conserver une attention constante aux mutations du tissu socio-économique afin d'anticiper les évolutions de contentieux. Je pense notamment aux tribunaux de grande instance de Bobigny et Meaux dans le ressort desquels les implantations de grandes entreprises sont en forte augmentation.

Je suis certaine, Madame la procureure générale que comme moi, vous serez attachée à la force des liens entre la cour d'appel et les juridictions du ressort, tribunaux de grande instance naturellement, mais également tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes.

Si la connaissance de chaque juridiction, la constance des liens entre la cour d'appel et les juridictions, et une gestion fine des ressources humaines sont indispensables, le caractère hors-norme de la cour et du ressort nécessite également tant pour les magistrats du siège comme du parquet que pour les fonctionnaires des moyens adaptés. Je sais aussi, madame la procureure générale, que vous portez une grande attention à la communication interne et au dialogue social.

Dès mon arrivée à la tête de la cour, j'ai entrepris un travail sur l'adéquation des effectifs de la cour aux missions qui lui sont dévolues et souhaité une réflexion globale sur le traitement des contentieux économique et social. Celle-ci a permis la conclusion d'un ambitieux contrat d'objectifs et de moyens avec la direction des services judiciaires le 25 juin dernier.

Ce contrat global a conduit à un renforcement significatif des effectifs de magistrats et de greffe de la cour d'appel. Ceux-ci devront l'être encore en janvier 2016 pour être à la hauteur des enjeux.

Des réflexions internes associant magistrats et fonctionnaires ont eu lieu afin d'harmoniser et améliorer le traitement des contentieux, élaborer des propositions de réforme.

Des assistants de justice, greffiers assistants du magistrat, assistants spécialisés viennent épauler le magistrat et constituent une véritable équipe autour du magistrat.

Une convention a été conclue avec le barreau de Paris en matière sociale et devrait être étendue à l'ensemble des barreaux du ressort.

Ce contrat d'objectif va permettre à la cour d'appel d'assumer pleinement ses missions, notamment en matière de recours contre les décisions des autorités administratives indépendantes, dans les délais exigés par le monde économique. Le juge judiciaire est parfaitement légitime à traiter ce contentieux car il est le juge naturel des droits et des libertés, le garant du respect des principes en découlant, celui du procès équitable et des droits de la défense.

Si ces derniers mois, l'accent a été mis sur le contentieux social et économique et la remise à niveau des effectifs de la cour encore à parfaire en raison de nouveaux contentieux dont a à connaître la cour, nous aurons, madame la procureure générale, à aller plus avant dans nos réflexions en matière pénale, en particulier sur l'audancement des chambres correctionnelles et des chambres de l'instruction.

Nos efforts devront aussi porter sur l'organisation de grands procès à venir en matière d'accidents collectifs, de santé publique, de crimes contre l'humanité ou de terrorisme.

Nous aurons également à poursuivre les réflexions sur l'avenir de ce palais de justice après le départ du tribunal de grande instance de Paris. Nous devrons relever le défi de concevoir avec la Chancellerie, la cour d'appel de demain.

Souhaitant mobiliser les énergies autour de projets fédérateurs, j'espère, madame la procureure générale que nous pourrons concevoir avec les magistrats et fonctionnaires un projet de cour d'appel pour les années à venir, à l'instar de celui que j'avais initié au tribunal de grande instance de Paris.

Je ne doute pas que vous serez également attachée comme moi au rayonnement interne et externe de la cour d'appel. Celle-ci sait en effet tirer parti des immenses qualités des magistrats et fonctionnaires de ce ressort, et elle est un laboratoire pour améliorer le traitement de certains contentieux, donner l'image d'une Justice en mouvement, attentive aux évolutions sociétales et aux attentes des justiciables.

Plusieurs expérimentations sont actuellement en cours, SAUJ à Bobigny, partenariat avec les universités au tribunal de Paris et à la cour d'appel, justice restaurative à Créteil et Évry, évaluation des victimes à Bobigny. La cour d'appel organise par ailleurs un colloque le 19 novembre 2015 sur le juge régulateur.

Différents groupes de travail thématiques auxquels participent de nombreux magistrats et fonctionnaires du siège et du parquet général, et également des magistrats du ressort constituent un puissant levier pour que la juridiction conserve son image d'excellence.

Vous pouvez être assurée de mon concours loyal et de ma totale coopération. Je suis persuadée que nos relations seront confiantes et constructives et que nous saurons nous enrichir de nos différences au bénéfice d'une institution que nous avons à cœur de servir, la justice étant une œuvre collective toujours à construire. Je ne doute pas que notre dyarchie fonctionnera de manière harmonieuse comme avec votre prédécesseur. Dans nos attributions et à nos places respectives, nous œuvrerons dans le seul intérêt qui compte, celui de la justice.

Vous trouverez également dans cette cour d'appel et ce ressort, des magistrats conscients de la noblesse et de la difficulté de leur mission, dotés d'un haut niveau de compétence, des fonctionnaires de justice très impliqués et disponibles à qui je veux renouveler ma reconnaissance.

Vous trouverez également des barreaux attentifs, dynamiques avec qui le dialogue est riche et permanent, notamment lors des réunions des bâtonniers, faute de quoi la justice perdrat toute efficacité. J'ai évoqué la convention conclue avec le barreau de Paris en matière sociale. D'autres conventions verront prochainement le jour en matière civile et pénale avec l'ensemble des barreaux du ressort.

Cette communauté humaine travaille dans le seul but de rendre une justice crédible, pilier essentiel de toute démocratie, tâche difficile mais passionnante.

Madame la procureure générale, je vous souhaite une parfaite réussite dans les fonctions qui sont désormais les vôtres.